



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 24 Octobre 2020

Procès-Verbal

N° 7/2020

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Élection d'un secrétaire de séance
2. Approbation des précédents comptes rendus
3. Majoration du taux de la Taxe d'Aménagement
4. Vente de terrains communaux lieu-dit sous le canal
5. Vente d'un délaissé de voirie communale au lieu-dit Coulat
6. Antenne relais - Sté ATC France
7. Désignation d'un référent fibre optique
8. Projet Photovoltaïque lieu-dit Barrau
9. Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité
10. PETR
 - 10.1. Reprise de l'instruction des Certificats d'Urbanisme Opérationnels
 - 10.2. Actualisation de la convention
11. Bâtiments Communaux
 - 11.1. Devis étanchéité toitures mairie-église
 - 11.2. Inscription au programme DETR 2020
 - 11.3. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
 - 11.4. Plan de financement
12. Cantine scolaire
 - 12.1. Mise en concurrence du prestataire de service
 - 12.2. Appel d'offre et annonces légales
13. Ecole
 - 13.1. Protocole COVID
 - 13.2. Frais de fonctionnement – Année scolaire 2018-2019
14. Personnel Communal
 - 14.1. Détachement de M. CASTET Pierre
 - 14.2. Nomination de M. CASTET Pierre au poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 - 14.3. Recrutement de contractuel (s) au cours du 1^{er} semestre 2021
 - 14.4. Prime de fin d'année 2020
 - 14.5. Saisine du CDG 31 : RIFSEEP et IHTS
15. Budget
 - 15.1. Autorisation de principe pour clôture de l'exercice 2020
 - 15.2. Autorisation pour dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2021
 - 15.3. Subvention aux associations
16. Distributeur de pain - autorisation d'occuper le domaine public
17. Cimetière : dernière phase de la procédure de reprise des concessions abandonnées
 - 17.1. Composition de la commission communale
 - 17.2. Date de constatation de l'état d'abandon
 - 17.3. Diffusion des annonces légales
 - 17.4. Estimatif de la reprise des concessions abandonnées
 - 17.5. Prix des concessions
18. Accord de principe pour relancer l'étude sur la réfection de l'éclairage public
19. Pompe à chaleur du Groupe Scolaire
20. Réunions du Conseil Municipal
21. Devis du Bureau d'Études VERITAS
22. Compte rendus de réunions
23. Questions diverses

Séance du 24 Octobre 2020

En période d'état d'urgence sanitaire - Epidémie COVID-19
(Réf : Décrets du 23/03/2020 et du 11/05/2020)

L'an deux mille vingt, le vingt quatre octobre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Gratens, suivant déclaration actée par la Sous-Préfecture de Muret le 15/05/2020 pour la durée de l'état d'urgence – Épidémie COVID 19, sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, ESTRADE Éric, LAPIZE Patrick, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie, TOUSTOU Thierry.

Absents : AMARAL Angélique, LEMARCHAND Valérie, FELIU Sébastien, RODRIGUEZ Graziella.

Procurations : FELIU Sébastien à CHAUVIN Olivier, LEMARCHAND Valérie à ESTRADE Éric, AMARAL Angélique à DUTREY Alain, RODRIGUEZ Graziella à DUTREY Alain

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. Madame SIADOUS Stéphanie est élue à l'unanimité.

La séance continuant,

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- un accord de principe pour relancer l'étude sur la réfection de l'éclairage public
- présentation et validation des devis CLIMEPAC, pour la réparation de la 2ème pompe à chaleur de l'école et le contrat d'entretien annuel
- le remplacement des PV par des résumés de Conseil Municipal
- validation du devis du bureau de contrôle VERITAS

Le Conseil Municipal donne son accord.

2. Approbation des précédents comptes rendus

Les précédents comptes rendus sont approuvés après deux modifications :

- en rajoutant « après l'ALAE, si besoin » au point numéro 8-18 à celui du 31/07/2020.
- en indiquant M. Patrick LAPIZE en qualité de secrétaire en lieu et place de MME RODRIGUEZ Graziella à celui du 31/07/2020.

3. Majoration du taux de la Taxe d'Aménagement – N° 2020DEL0046

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L.2122-21 et L.2141-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-4 à L. 331-34 et R.331-1 à R.331-16 concernant la Taxe d'Aménagement,

VU la Carte Communale approuvée le 07/12/2006,

VU la délibération en date du 14/10/2011 N° 031 229 2011 DEL 042 relative à l'institution de la Taxe d'Aménagement sur le territoire communal à compter du 01/03/2012 pour une durée de trois ans,

VU la délibération en date du 26/11/2015 N° 031 229 2015 DEL 0068 instituant sans limitation de durée le taux de la Taxe d'Aménagement sur le territoire communal,

VU l'article 90 de la loi N° 2013-1278 du 29 Décembre 2013 de finances pour 2014 ayant introduit le 8° de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme pour permettre aux collectivités qui le souhaitent d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable,

VU le rapport de présentation de M. ESTRADE Éric, Adjoint au Maire de GRATENS, relatif à la majoration du taux de la Taxe d'Aménagement,

Après discussion et mise au délibéré de chaque point, le Conseil Municipal par un vote majoritaire décide :

- **DE MODIFIER** à compter du 01/01/2021 le taux et les conditions d'exonérations de la taxe d'aménagement actuellement en vigueur sur la commune *(détail du vote : POUR : 15)*
- **DE FIXER à 5 %** le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal avec prise d'effet au 01/01/2021. *(détail du vote : POUR : 11 / ABSENTENTONS : 04 / CONTRE : 0)*
- **D'AUGMENTER** la valeur forfaitaire de 2 000 € à 5 000 € pour les places de stationnement extérieures. *(Détail du vote : POUR : 11 / ABSENTENTIONS : 04 / CONTRE : 0)*
- **D'EXONERER** de la Taxe d'Aménagement les abris de jardin autorisés par déclaration préalable de travaux *(Détail du vote : POUR : 14 / ABSTENTIONS : 01 / CONTRE : 0)*
- **DE SUPPRIMER L'EXONERATION PARTIELLE** en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme concernant : *(détail du vote : POUR : 11 / ABSENTENTONS : 04 / CONTRE : 0)*

1) Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (logements financés avec un PTZ +) à raison de 50% de leur surface

2) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés pour 50% de leur surface
Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50% de leur surface

3) Les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes pour 50% de leur surface.

Accordé à l'unanimité

- **DE PRONONCER LA TACITE RECONDUCTION** de la présente décision d'année en année jusqu'à nouvelle délibération.
- **DE TRANSMETTRE** ladite délibération aux services de l'État conformément à l'article L. 331-5 du code de l'Urbanisme.

4. **Vente de terrains communaux lieu-dit sous le canal** - N° 2020DEL0047

M. le Maire propose de confier au CAUE 31 l'étude du découpage de la réserve foncière au lieu-dit « sous le canal » en terrains à bâtir, dont une partie en diffus et l'autre en lotissement. Le recours à un géomètre sera nécessaire pour matérialiser le moment venu ces divisions foncières. Proposition soumise au vote et accordée à l'unanimité des présents. M. le Maire informera les élus de façon permanente de l'évolution de ce dossier.

5. **Vente d'un délaissé de voirie communale au lieu-dit Coulat** - N° 2020DEL0048

La commune est propriétaire d'un délaissé de voirie communale non cadastré au lieu-dit Coulat. Celui-ci jouxte une propriété privée actuellement en vente. Le futur acquéreur de ce bien immobilier nous a adressé une proposition d'acquisition de cette bande de terrain pour la somme de six mille euros net. Le Conseil Municipal décide de refuser cette proposition et évalue le prix du terrain à dix mille euros après avoir délimité un passage piétonnier d'un mètre sur toute la longueur restant la propriété de la Mairie. Par ailleurs le devis rendu par le géomètre pour le bornage est de deux mille euros et reste à charge de la Mairie. Adopté à l'unanimité.

Présent dans la salle le futur acheteur demande à prendre la parole et fait savoir qu'il trouve ce prix élevé. Il reviendra vers nous.

6. Antenne relais - Sté ATC France - N° 2020DEL0049

La réactivité de la municipalité a permis le retrait des démarches en cours visant à obtenir une autorisation d'implantation d'une antenne relais au lieu-dit « Ratégat ». Son transfert sur un terrain communal situé route de Bérat, éloigné de toutes maisons et moins haute a été proposé et accepté par la Sté ATC France. Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition de ce terrain moyennant convention et autorise M. le Maire à la signer. Projet adopté à l'unanimité des présents.

7. Désignation d'un référent fibre optique - N° 2020DEL0050

La candidature d'Olivier CHAUVIN à la fonction de « référent fibre optique » est votée à l'unanimité des Présents. Ce dernier déclare accepter ce mandat.

8. Projet Photovoltaïque lieu-dit Barrau - N° 2020DEL0051

Initié en 2018, le porteur de projet ENOE et le propriétaire foncier ont été reçus en mairie en présence de plusieurs élus courant septembre. A l'issue, M. le Maire a souhaité une nouvelle réunion d'information avec la population Gratoise

Le manque d'informations contractuelles et de garanties a été relevé, le conseil municipal souhaite donc obtenir des précisions. Pas d'accord de principe. Voté à l'unanimité.

9- Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité - N° 2020DEL0052

L'adoption d'une délibération d'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité est proposée. Cette décision ne pourra être entérinée si au moins 25% des communes membres s'expriment en ce sens dans un délai de trois mois. Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à ce transfert de charge.

9. PETR

10.1 Reprise de l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'Information (Cua) - N° 2020DEL0053

M. le Maire propose la reprise de l'instruction des Cua par Eric ESTRADE et cela à compter du 01/01/2021. Adopté à l'unanimité

10.2 Actualisation de la convention

Il sera demandé au PETR d'actualiser la convention en ce sens, ce qui permettra à la commune d'atténuer le coût de gestion des dossiers d'urbanisme et d'améliorer le délai d'instruction. Adopté à l'unanimité

Pour information en début d'année, le PETR a évalué à 10 128 euros la facture des actes d'urbanisme 2020. A ce jour, elle serait de 5 700 euros.

10. Bâtiments Communaux

Madame le Sous-Préfet de Muret a répondu favorablement à notre requête visant à obtenir une aide de l'État pour financer les travaux d'urgence d'étanchéité des toitures de la mairie et de l'Église. Pour ce faire, un dossier DETR 2020 a été constitué à sa demande et en suivant sa venue en mairie le 1^{er} octobre.

11.1 Devis étanchéité toitures mairie-église - N° 2020DEL0054

Après présentation des devis de la société ACCZ et MARTIN, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de confier la mise hors d'eau du toit de la Mairie au moins disant en l'occurrence la société ACCZ et valide le devis de la société MASP pour la trappe de l'église. La nacelle de l'intercommunalité devra être réservée et mise à disposition. Voté à l'unanimité.

11.2 Inscription au programme DETR 2020 - N° 2020DEL0055

L'inscription au programme DETR 2020 (2^{ème} tranche) est proposée afin de permettre à la commune de bénéficier d'un financement à hauteur de 40% des travaux hors taxe. Voté à l'unanimité.

11.3 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - N° 2020DEL0056

Le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental permettrait à la commune de solliciter un financement complémentaire. L'aide escomptée serait de 40%. Voté à l'unanimité.

11.2 Plan de financement - N° 2020DEL0057

Un plan de financement établissant des aides attendues à hauteur de 80 % et une part communale de 20 % est proposé. Voté à l'unanimité.

11. Cantine scolaire

12.1 Mise en concurrence du prestataire de service

Madame Stéphanie SIADOUS donne connaissance de l'avancée du dossier appel d'offre pour le changement de prestataire service. En raison du formalisme et du cahier des charges que nécessite la mise en concurrence du prestataire de service, le changement ne pourrait intervenir qu'en septembre 2021.

12.2 Appel d'offre et annonces légales

M. le Maire sollicite l'autorisation de diffuser les annonces légales en lien avec cette consultation de prestataire de service. Adopté à l'unanimité

12. Ecole

13.1 Protocole COVID

Madame SIADOUS Stéphanie informe le Conseil Municipal des consignes locales en vigueur.

13.2 Frais de fonctionnement – Année scolaire 2018-2019 - N° 2020DEL0058

A partir des dépenses constatées au Compte Administratif 2019, les frais de fonctionnement des écoles pour la scolarité 2018-2019 ont été calculés et chiffrés à hauteur de 130 084.90 €. Le détail par postes budgétaires en est donné. Cette dépense ramenée au nombre de 111 élèves recensés, dont 28 issus de communes voisines, porte à 1 171.94 € le coût par enfant scolarisé.

Sont concernées par une participation aux frais de fonctionnement de l'école, les communes de :

- ▶ BOIS DE LA PIERRE 02 enfants, soit une participation de 2 343.88 €
- ▶ MARNIGNAC-LASCARES 05 enfants, soit une participation de 5 859.70 €
- ▶ POUY DE TOUGES 20 enfants, soit une participation de 23 438.80 €
- ▶ SAINT-ARAILLE 01 enfant, soit une participation de 1 171.94 €

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'analyse financière qui lui a été présentée.
- **VALIDE** le coût de fonctionnement de 1 171.94 € par enfant
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour émettre les titres de recettes auprès des communes extérieures précitées, pour un montant total de 32 814.32 €

13. Personnel Communal

14.1 Détachement de M. CASTET Pierre

M. CASTET Pierre a officialisé sa demande de détachement. M. le Maire y a émis un avis très favorable pour une prise d'effet au 01/12/2020. Adopté à l'unanimité.

14.2 Nomination de M. CASTET Pierre au poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

L'intégration de M. CASTET Pierre dans le tableau des effectifs de la collectivité s'effectuera au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe conformément. Adopté à l'unanimité

14.3 Recrutement de contractuel (s) au cours du 1^{er} semestre 2021- N° 2020DEL0059

M. le Maire sollicite l'autorisation de recourir si nécessaire au recrutement d'agents contractuels au cours du 1^{er} semestre 2021 pour suppléer d'éventuelles absences des agents titulaires. Adopté à l'unanimité

14.4 Prime de fin d'année 2020

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la reconduction de la prime de fin d'année 2020 aux employés communaux. M. le Maire sollicite le report de cette mesure au prochain conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

14.5 Saisine du CDG 31 : RIFSEEP et IHTS - N° 2020DEL0060

La saisine du Centre de Gestion de la Haute-Garonne est proposée pour engager la mise en œuvre d'une mensualisation des primes et heures supplémentaires aux agents communaux dès 2021.

15.1 Autorisation de principe pour clôture de l'exercice 2020 - N° 2020DEL0061

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer si nécessaire des mouvements de crédits qui s'imposeraient pour la clôture de l'exercice comptable 2020 et à intégrer des recettes non prévues initialement au budget. Ce dernier en rendrait alors compte à l'Assemblée. Adopté à l'unanimité

15.2 Autorisation pour dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2021 - N° 2020DEL0062

Au regard de la réglementation applicable, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de l'exercice précédent (25% des chapitres 21 et 23. Adopté à l'unanimité.

15.3 Subvention aux associations - N° 2020DEL0063

M. le Maire énumère les subventions des associations communales, estimées au plus juste au regard de notre budget et réduites pour certaines par l'absence d'activités en raison du COVID. Il propose d'accorder une subvention liée au montant de l'assurance responsabilité civile, d'un forfait de 200 euros minimum et du montant réellement payé pour les assurances supérieures à 200 euros, sur présentation d'un justificatif. Adopté à l'unanimité

Par ailleurs, le conseil municipal décide de confier à un groupe de travail la vérification de la subvention allouée à la coopérative scolaire et diffère son paiement.

La subvention aux « fous du bois » est portée à 50 euros.

La subvention des pompiers est annulée.

Ces décisions sont votées à l'unanimité.

Concernant GRAMALIX, le Conseil Municipal propose également à l'unanimité de revoir la convention, reporte le paiement de la cotisation après étude de fréquentation de la bibliothèque par les gratinois.

16. Distributeur de pain - autorisation d'occuper le domaine public

M. le Maire propose de valider l'autorisation d'occupation du domaine public à la boulangerie GELIS à Carbonne pour l'emplacement d'un distributeur de pain aux abords de la salle des Fêtes. Sa mise en service est effective depuis deux jours.

17. Cimetière : dernière phase de la procédure de reprise des concessions abandonnées

17.1 Composition de la commission communale

M. le Maire assisté de deux conseillers municipaux constatera l'état d'abandon des concessions. PV en sera établi.

17.2 Date de constatations de l'état d'abandon

Le Conseil Municipal laisse le soin à M. Le maire de fixer la date de cette dernière phase de procédure de reprise des concessions, en se conformant au formalisme imposé. Adopté à l'unanimité.

17.3 Diffusion des annonces légales – N° 2020DEL0064

M. le Maire sollicite l'autorisation de diffuser les annonces légales visant à informer les familles. Un affichage au cimetière et en mairie seront également nécessaires pour respecter la procédure. Adopté à l'unanimité

17.4 Estimatif de la reprise des concessions abandonnées - N° 2020DEL0065

M. le Maire communique l'estimatif de reprise des concessions abandonnées, à savoir 360 euros en moyenne pour l'ouverture de sépulture, la réduction de corps, il présente à l'appui un devis de la société MARTY à Muret. 26 concessions ont été recensées (pleine terre et caveau). Les concessions en pleine terre seront reprises en priorité. Adopté à l'unanimité

17.5 Prix des concessions - N° 2020DEL0066

Au vu du coût de la reprise des concessions, M. le Maire engage une discussion sur l'opportunité de réactualiser les tarifs en vigueur. Il est décidé de porter à :

Concession trentenaires

- ▶ 400 euros pour 4 m²
- ▶ 500 euros pour 6 m²

Concession cinquantenaires

- ▶ 600 euros pour 4 m²
- ▶ 700 euros pour 6m²

Urne au columbarium

- ▶ 700 euros pour 30 ans

Validé à l'unanimité

18. Accord de principe pour relancer l'étude sur la réfection de l'éclairage public - N° 2020DEL0067

M. le Maire demande un accord de principe afin de réactualiser le dossier de réfection de l'éclairage public auprès du SDEHG, le passage à l'éclairage LED fera économiser près de 70% de consommation et paiera ainsi le crédit engagé sans modification de notre capacité d'auto investissement. Validé à l'unanimité.

19. Pompe à chaleur du Groupe Scolaire - N° 2020DEL0068

M. Le Maire présente le devis de réparation de la 2ème pompe à chaleur du groupe scolaire en panne depuis deux ans. La société CLIMEPAC évalue le montant à 1 122 euros TTC ainsi que celui du contrat d'entretien d'un montant de 540 euros TTC annuel. Validé à l'unanimité.

20. Réunions du Conseil Municipal

20.1 Remplacement des Procès-Verbaux par des Comptes Rendus - N° 2020DEL0069

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé que les réunions du Conseil Municipal seront retranscrites sous la forme d'un Compte Rendu en lieu et place d'un Procès-Verbal. Adopté à l'unanimité.

20.2 Fréquence des réunions - N° 2020DEL0070

L'Assemblée décide à l'unanimité de réserver le 1er jeudi de chaque mois pour le conseil municipal à partir de décembre.

21. Devis du Bureau de Contrôle Véritas - N° 2020DEL0071

La parole est donnée à M. Patrick LAPIZE premier adjoint. Ce dernier informe le Conseil municipal de l'absence de tout contrôle de sécurité depuis 2005 à l'école, la salle des fêtes, la cantine, l'ALAE, la Mairie, l'ancienne Salle des Fêtes. Le montant des contrôles est de 1 129 euros. Par ailleurs des disconnecteurs devront être posés sur chaque compteur d'eau. Validé à l'unanimité.

22. Compte rendu de réunions

22.1 SIECT

M. le Maire informe le conseil municipal que l'agglomération muretain menace le SIECT de le quitter à compter du 1er janvier 2021 entraînant ainsi un déséquilibre financier puisqu'il représente 45% de la population desservie en eau. A suivre

23. Questions Diverses

- M. Le Maire indique que l'ATD a déjà reçu une grande partie des documents relatifs à la demande d'audit sur les 5 dernières années, certaines pièces sont en attente d'un retour de la trésorerie Générale et seront transmises à réception. Il rappelle qu'une étude sur les 5 dernières années a été également sollicitée.
- Il est proposé de tenir une liste des nouveaux arrivants.
- La Préfecture a validé le transfert du bureau de vote au groupe scolaire.
- Deux récupérateurs sont en commande et seront installés à « Coulat » et devant le cimetière.
- Le panneautage sera poursuivi dans les semaines à venir.
- Mme Sancerry a été informée du report de l'inauguration de l'école.

- Les extérieurs de l'église ont été nettoyés.
- Le dossier sinistre sécheresse salle des fêtes a été revu par le Groupama augmentant le remboursement de 10%. La commune percevra 24129 euros.
- Un administré quartier « Turon » a été mis en demeure d'enlever l'ensemble des épaves se trouvant dans sa cour, de libérer le chemin communal et de se mettre aux normes assainissement. Par ailleurs l'habitation est occupée depuis plus d'un an par un couple avec un enfant en bas âge et des chiens sans eau sans électricité. Deux mois lui ont été donnés pour régulariser sa situation et d'effectuer une déclaration ad hoc auprès du service des Finances Publiques. A défaut le dossier sera transmis à M. Le Procureur de la République près le Parquet du TGI de Saint Gaudens.
- M. LAPIZE sollicite les membres du Conseil Municipal afin de vider et nettoyer l'étage de la Mairie. M. Le Maire dit avoir pris contact avec le service compétent auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne afin de connaître les conditions de prêt d'une benne.
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra en comité restreint, un bouquet de fleurs sera déposé au cimetière et une gerbe au monument aux morts, l'heure sera fixée ultérieurement.

Fin de séance à 15h40.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux en dernière page.

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Angélique AMARAL	<i>Procuration à M. DUTREY Alain</i>
Pénélope CACAULT	
Olivier CHAUVIN	
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Éric ESTRADE	
Sébastien FELIU	<i>Procuration à M. CHAUVIN Olivier</i>
Patrick LAPIZE	
Valérie LEMARCHAND	<i>Procuration à M. ESTRADE Éric</i>
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	
Graziella RODRIGUEZ	<i>Procuration à M. DUTREY Alain</i>
Catherine SAURRAT	
Stéphanie SIADOUS	
Thierry TOUSTOU	